

N°2020-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DEUX MORIN

SÉANCE DU 9 MARS 2020

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et Deux Morin, légalement convoqués en date du vingt-cinq février deux mille vingt, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Commune d'Aulnoy sous la présidence de Monsieur Yves JAUNAUX.

Présents : Éric **GOBARD** (Aulnoy), Bernard **JACOTIN** (Beauteil-Saints), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Pascale **KEIGNART** (Chevru), Luc **BOCQUET** (Hondevilliers), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Michel **JORAND** (Rebais), Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde), Edith **THEODOSE-POMA** (Saint-Cyr-sur-Morin) arrivée à 18h37, Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Alain **BUIRETTE** (Voulangis), Daniel **NALIS** (CA Coulommiers Pays de Brie), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne).

Absents excusés : Ugo **PEZZETTA** (La Ferté-sous-Jouarre), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches), Germain **TANIÈRE** (Rebais), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France).

Secrétaire de séance : Pascale **KEIGNART**

Date de transmission au contrôle de légalité : 16 MARS 2020

En exercice : 85 membres effectifs

Présents : 13

Absents représentés : 0

Absents excusés : 5

Votants : 13

12/ VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction budgétaire M 14,

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et communication du 13 février 2020,

VU l'avis favorable du Bureau syndical du 25 février 2020,

VU la délibération n°2020-06 en date du 2 mars 2020 portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2020,

VU la délibération n°2020-07 en date du 3 mars 2020 adoptant le compte de gestion 2019,

VU la délibération n°2020-08 en date du 3 mars 2020 adoptant le compte administratif 2019,

VU la délibération n°2020-09 en date du 3 mars 2020 approuvant l'affectation des résultats 2019,

PROPOSE

- d'adopter le budget 2019 du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin arrêté à la somme totale de 316 547€ (trois-cent-seize-mille-cinq-cent-quarante-sept euros) dont 13 000 € (treize-mille euros) en investissement et 303 547€ (trois-cent-trois-mille-cinq-cent-quarante-sept euros) en fonctionnement,

- de voter les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Après examen et délibéré à l'unanimité, le Comité syndical,

DÉCIDE

- **d'adopter** le budget 2019 du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin arrêté à la somme totale de 316 547€ (trois-cent-seize-mille-cinq-cent-quarante-sept euros) dont 13 000 € (treize-mille euros) en investissement et 303 547€ (trois-cent-trois-mille-cinq-cent-quarante-sept euros) en fonctionnement,

- **de voter** les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement.

À Aulnoy, le 9 mars 2020,

Envoi au Contrôle de légalité le

Publié le 16 MARS 2020

16 MARS 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Yves JAUNAUX



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.